



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00706010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/03/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECCHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 10. Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022

Délibération n° 2023/007060

Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	08/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est présenté au Conseil Municipal.

En 2022, cette commission s'est réunie le 7 octobre.

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

En 2022, la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Besançon s'est réunie une fois, le 7 octobre 2022.

I. Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport 2021

Une présentation a été faite par M. Pascal SCHULTZ, Chargé de mission Pôle Développement et par M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint et Président de la CCSPL.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable unanime sur le rapport.

Ce rapport a ensuite été examiné en Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

II. Contrat de concession de service public - Etablissements culturels - 2021

Une présentation a été faite par M. Olivier MONNIN, Cadre-expert Secrétaire général du pôle Culture et par M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint et Président de la CCSPL.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable unanime sur le rapport.

Ce rapport a ensuite été examiné en Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

III. Bilan d'activité 2021 « Crématorium Saint-Claude »

Une présentation a été faite par M. Franck DESGEORGES, Directeur de la Direction Relations Usagers, M. Eric BOUSSARD, Chef de Service Direction Relations Usagers et par M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint et Président de la CCSPL.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable unanime sur le rapport.

Ce rapport a ensuite été examiné en Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

IV. Délégation de service public « Structures et projets d'animation Enfance/Jeunesse - Les Francas » - Rapport annuel 2021

Une présentation a été faite par M. Boris MOLLIER, Directeur de la Direction Vie des quartiers et par M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint et Président de la CCSPL.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable unanime sur le rapport.

Ce rapport a ensuite été examiné en Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT